



FEDERATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

Fiche d'information relative à l'exportation des chevaux

Remarques générales

Les informations ci-après sont valables pour l'exportation définitive de chevaux et ne concernent pas les séjours à l'étranger avec retour du cheval en Suisse.

En Suisse, aucune autre formalité n'est nécessaire et aucune redevance n'est perçue pour l'exportation de chevaux. L'ordre des chapitres correspond à l'ordre idéal des tâches à faire pour exporter un cheval.

Passeport équin

Chaque cheval doit avoir un passeport équin valable, avec signalement graphique et verbal. Les chevaux doivent être munis d'une puce (chip).

Certificat sanitaire

Le vétérinaire cantonal (ou vétérinaire de contrôle d'exportation) doit établir un certificat sanitaire TRACE qui doit impérativement être établi moins de 10 jours avant le jour de passage de la douane.

Facture pour la douane

Pour le passage en douane d'un cheval, une facture doit être établie afin que la douane, respectivement le transitaire puisse calculer les frais (TVA, etc.) y relatifs. La facture doit contenir les informations suivantes : Adresse complète du vendeur, adresse complète de l'acheteur, date de l'exportation, mot « Facture », nom du cheval, date de naissance, race, descendance, robe, numéro ID du certificat d'origine, valeur du poulain / cheval (sans les frais pour l'établissement du passeport, certificat sanitaire, etc.).



FEDERATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES
 SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND
 FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

Taxe en douane

Le taux de TVA et le pourcentage de taxes en douane à payer sur le prix de vente déclaré (voir facture à la douane) ne sont pas les mêmes suivant le pays de destination du cheval. Les taux actuels en vigueur sont :

		Barème d'imposition				
		Droit de Douane (sur prix de vente)	TVA (sur prix de vente+droit de douane)	Honoraires d'agrèer en douane (H.A.D)	Récépissé d'importation définitive délivré par la recette des douanes	Frais d'agence pour le contrôle pour l'ensemble de l'opération
Cheval non destiné à l'élevage	Pays	Par cheval				
	France	11.5 %	20 %	150 €	70 €	120 €
	Allemagne	11.5 %	19 %	150 €	70 €	120 €
	Belgique	11.5 %	21 %	150 €	70 €	120 €
Cheval de race pure, destiné à l'élevage	Pays	Par cheval				
	France	0 %	20 %	150 €	70 €	120 €
	Allemagne	0 %	19 %	150 €	70 €	120 €
	Belgique	0 %	21 %	150 €	70 €	120 €

Les taux pour d'autres pays sont disponibles dans les offices de douane de chaque pays ou peuvent être demandés auprès de la gérance de la FSFM.

Adresse internet de référence pour trouver un transitaire en Suisse :

<http://www.spedlogswiss.ch/index.cfm?sc=fr&sc=1>

Adresse internet de référence pour trouver les horaires d'ouverture des postes frontières et bureaux de douane en Suisse :

<http://www.ezv.admin.ch/dienstleistungen/04051/index.html?lang=fr>

Avenches, mai 2014